



Bruxelles, le 7 octobre 2015

CM 4113/1/15  
REV 1

**PTS A**

**COMMUNICATION**

**LISTE PROVISOIRE DES POINTS "A"**

Correspondant: coreper.2@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.7814/7199

Objet: 3418<sup>e</sup> session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE  
(Agriculture et pêche)

Date: 22 octobre 2015

Lieu: European Convention Center Luxembourg (ECCL)  
4, place de l'Europe  
1499 LUXEMBOURG

**VERSION REVISEE NO 1 DE LA LISTE PROVISOIRE DES POINTS "A"**

**Les points suivants sont susceptibles de figurer sur la liste définitive des points "A"**

**Délibérations législatives**

- Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union **(première lecture) (AL)**  
= Adoption de l'acte législatif

## Activités non législatives

- Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 854/2004 du Parlement européen et du Conseil fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine au regard de certaines exigences applicables aux mollusques bivalves, aux échinodermes, aux tuniciers et aux gastéropodes marins vivants et l'annexe I du règlement (CE) n° 2073/2005 concernant les critères microbiologiques applicables aux denrées alimentaires
  - = Décision de ne pas s'opposer à l'adoption
- Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'abamectine, de desmédiphame, de dichlorprop-P, d'haloxyfop-P, d'oryzalin et de phenmédiphame présents dans ou sur certains produits
  - = Décision de ne pas s'opposer à l'adoption
- Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de bifénazate, de boscalid, de cyazofamide, de cyromazine, de dazomet, de dithiocarbamates, de fluazifop-P, de mépanipyrim, de metrafenone, de piclorame, de propamocarbe, de pyridaben, de pyriofénone, de sulfoxaflor, de tébuconazole, de tebufenpyrad et de thirame présents dans ou sur certains produits
  - = Décision de ne pas s'opposer à l'adoption
- Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX modifiant le règlement (CE) n° 1831/2003 du Parlement européen et du Conseil afin d'établir un nouveau groupe fonctionnel d'additifs pour l'alimentation animale
  - = Décision de ne pas s'opposer à l'adoption
- Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX modifiant l'annexe I du règlement (CE) n° 1334/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le retrait de la substance aromatisante p-mentha-1,8-dién-7-al de la liste de l'Union
  - = Décision de ne pas s'opposer à l'adoption
- Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail  
Nomination de Mme Mihaela DARLE, membre titulaire roumain, en remplacement de M. Adrian CLIPII, membre démissionnaire
  - = Adoption
- Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail  
Nomination de M. Frédéric TEZE, membre suppléant français, en remplacement de Mme Sophie BARON, membre démissionnaire
  - = Adoption
- Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail  
Nomination de Mme Mihaela DARLE, membre suppléant roumain, en remplacement de M. Adrian CLIPII, membre démissionnaire
  - = Adoption

- Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail  
Nomination de M. John SCHNEIDER, membre suppléant luxembourgeois, en remplacement de M. Raul SCHMIDT, membre démissionnaire  
= Adoption
- Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail  
Nomination de M. Marco BOLY, membre titulaire luxembourgeois, en remplacement de M. Robert HUBERTY, membre démissionnaire  
= Adoption
- Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs  
Nomination de Mme Annika SEPP, membre estonien, en remplacement de Mme Liis REITER, membre démissionnaire  
= Adoption
- Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs  
Nomination de Mme Ethel BUBÖR, membre suppléant estonien, en remplacement de Mme Kristi SUUR, membre démissionnaire  
= Adoption
- Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs  
Nomination de Mme Elina JOHANSSON, membre suppléant finnois, en remplacement de Mme Elina HIRTTIÖ, membre démissionnaire  
= Adoption
- Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs  
Nomination de M. Jarmo TIUKKANEN, membre finnois, en remplacement de Mme Katri NISKANEN, membre démissionnaire  
= Adoption
- Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail  
Nomination de Mme Rossella BENEDETTI, membre suppléant estonien, en remplacement de Mme Cinzia DEL RIO, démissionnaire  
= Adoption
- Renouvellement du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP)  
Nomination, dans la catégorie des représentants des organisations des employés, de Mr. László KOZÁK (HU)
- Projet de décision du Conseil établissant la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du comité des marchés publics en ce qui concerne l'accession de l'Ukraine à l'accord sur les marchés publics révisé  
= Adoption

## **Nouveau point**

- Relations avec le Kosovo<sup>\*</sup>
    - Accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et le Kosovo<sup>\*</sup>, d'autre part
    - Décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, de l'accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et le Kosovo<sup>\*</sup>, d'autre part
    - Décision du Conseil portant approbation de la conclusion, par la Commission européenne, au nom de la Communauté européenne de l'énergie atomique, de l'accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et le Kosovo<sup>\*</sup>, d'autre part
- 

<sup>\*</sup> Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.